



CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-
représentés : 13
Votants : 13

Le dix huit décembre de l'an deux mille vingt cinq à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Marc PENSEC, Monsieur Jean-Marie PRÉ, Madame Chloé VERNIOLLE.

Procurations : Monsieur Jean-Luc LECLERCQ a donné procuration à Madame Claudine KERBRAT, Madame Eliane BRELIVET a donné procuration à Madame Chloé VERNIOLLE, Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Erwann PIANEZZA a donné procuration à Madame Stéphanie MERMET, Monsieur Sylvain PRE a donné procuration à Monsieur Marc PENSEC.

Date de convocation :

11 décembre 2025

Absente excusée : Madame Célia BONIZEC

Secrétaire de séance : Madame Claudine KERBRAT

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

- Prix des tarifs municipaux des salles le weekend pour 2026
- Site d'exception –dossier parcours de découverte –signature d'un avenant au contrat initial avec l'atelier KLOUM
- Schéma des mobilités actives/itinéraires vélos LOCRONAN-Projet et demandes de subventions auprès de l'Etat DETR, de la Région (Bien vivre partout en Bretagne), du Département en V2-(pacte Finistère 2030) –de QBO
- Arrêt de cars-Projet et Autorisation travaux –autorisation de signature de documents pour finaliser l'opération avec QBO pilote du projet. Demande d'aide auprès du Département V1 dans le cadre du pacte Finistère 2030- Demande de subvention auprès de la Région, de QBO. -Projet choix du maître d'œuvre pour la restauration de l'Eglise Saint Ronan –autorisation de consultation : lancement d'un marché public formalisé
- avancement de grade ; recalibrage du poste de rédacteur en poste de rédacteur principal
- affaires diverses- infos diverses (vœux le 04 janvier à 11 heures à ti Lokorn)

1-2025-1212-01-PRIX DES TARIFS MUNICIPAUX DES SALLES LE WEEKEND

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n) 2025-03-21 en date du 26 mars 2025 les élus ont instauré des tarifs week end pour les locations de salles.

Il est proposé de les reconduire en 2026.

| MANOIR DE KERGUENOLE 2026 acté | | | | |
|---|--|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Journée jusqu'à 18h ou soirée jusqu'à 1h | Journée + Soir De 8h à 1h | | Tarif week-end proposé |
| Associations de Locronan | GRATUIT | | | GRATUIT |
| Associations Hors Locronan | 300 € | 500 € | | 600 € |
| Particuliers Locronan | 200 € | 350 € | | 400 € |
| Autres particuliers | 350 € | 550 € | | 600 € |
| Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc... | 550 € | 800 € | | 1 000 € |
| Barnum commune en complément (tables & bancs inclus) | 200 € | | | 200 € |
| Forfait ménage | 100 € | | | 100 € |
| ESPACE TI LOKORN 2026 acté | | | | |
| | Journée (Jusqu'à 18h) | Soirée (A partir de 18h) | Journée + Soir De 8h à 1h | Tarif week-end proposé |
| Associations de Locronan | GRATUIT | | | GRATUIT |
| Associations Hors Locronan | 500 | 500 | 800 | 950 € |
| Particuliers Locronan (sauf mariage) | 500 | 500 | 800 | 950 € |
| Autres particuliers (sauf mariage) | 700 | 700 | 1000 | 1 100 € |
| Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc... | 900 | 900 | 1200 | 1 300 € |
| Forfait ménage | 150 € | | | 150 € |
| LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) : 2025 | | | | INCHANGE |
| | Manoir de Kerguénoilé | Espace Ti Lokorn | | |
| Artistes (sans cachet) | 500 € | 750 € | | |
| A compter du 2 ^{ème} jour | 250 € | 500 € | | |

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,
ADOPTE à l'unanimité les tarifs weekend de location de salles tels que proposés

| VOTE DU CONSEIL | | | |
|---------------------|------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Tarifs weekend 2026 | 13 | 0 | 0 |

2-2025-1212 -02-DOSSIER PARCOURS DE DÉCOUVERTE –SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL AVEC L'ATELIER KLOUM

Monsieur Le Maire vous informe que le responsable de l'atelier KLOUM envisage de recourir aux services d'un sous -traitant pour tout ce qui concerne le mobilier pressenti et sa pose soit pour un montant de 22 041.67 € HT soit 26450 € TTC se décomposant comme suit :

| | |
|--------------------------|----------------|
| Estimation travaux max : | 13 334.00 € HT |
| Signalétique estimation: | 4 958.00 € HT |
| Pose sur site : | 3 749.67 € HT |

Cette disposition n'étant pas envisagée dans le dossier initial, il y a lieu d'établir un avenant au contrat initial et qui vous a été proposé.

De même, il est envisagé que la durée du contrat soit allongée de 1,5 mois à compter du 15/12/2025, portant la date de réception des mobiliers au 30 janvier 2026

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Autorise Monsieur Le Maire à signer l'avenant qui en découle

| VOTE DU CONSEIL | | | |
|------------------------------|------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Avenant avec l'atelier KLOUM | 10 | 1 | 2 |

3-2025-1212 -03-Schéma des mobilités actives/ itinéraires vélos LOCRONAN-Projet et demandes de subventions auprès de l'Etat DETR, de la Région (Bien vivre partout en Bretagne)-du Département en V2 (pacte Finistère 2030)-de QBO

Tr-Schéma des mobilités actives/itinéraires vélos LOCRONAN-Projet et demandes de subventions auprès de l'Etat DETR, de la Région (Bien vivre partout en Bretagne), du Département en V2-(pacte finistère 2030) –de QBO

Monsieur Le Maire vous a informé d'un premier devis pour le projet –Celui-ci n'intègre pas tout ce qui est à prévoir dont par exemple - les racks à vélo;- la boucle de liaison entre Locronan et la future V45 (voie littorale) inscrite par le CD29 dans son plan 2023-2028;- et certains aménagements liés à la sécurisation des traversées de voies départementales ou à l'utilisation d'un "boviduc" passant sous voie départementale

-Rack à vélos estimations : 12 000 HT

-signalétique : estimation : 12 000 HT

-autres dépenses estimées -129 000 HT € (document qui vous a été adressé) et dépenses de voirie estimées 0(40 000)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

VOTE le projet tel que présenté

DIT que des crédits seront votés au budget pour le dossier à hauteur d'au moins (129000 + 24 000 + estimés voirie 40 000 HT soit 231600 € TTC) et

AUTORISE Monsieur Le Maire à formuler les demandes de subventions :

Auprès du Département en V1 si les travaux sont réalisés en 2026, en V2 le cas échéant ;

Auprès de la région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne »

Auprès de l'Etat DETR, et de QBO

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|--|------|--------|------------|
| Principe des travaux et demande de subventions | 13 | 0 | 0 |

4-2025-1212 -04-ARRET DE CARS -PROJET ET AUTORISATION DE TRAVAUX – DEMANDE D'AIDES AUPRES DU DEPARTEMENT EN V1 DANS LE CADRE PACTE FINISTERE 2030-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION, de QBO

Petit historique pour expliquer ces travaux :

- une riveraine de l'arrêt situé alors rue de Châteaulin saisit la Région et la commune au sujet des demi-tours effectués par les bus des services Breizhgo de la Région et de la QUB (QBO), ces demi-tours nécessitant des

marchés arrières à l'angle de la rue de la Troménie et de Châteaulin. Elle signale l'interdiction de ces marches-arrières.

- La Région suspend immédiatement le service de ramassage scolaire à cet arrêt.
- la municipalité propose une solution provisoire et expérimentale permettant de rétablir le service pour les enfants et les usagers en déplaçant l'arrêt rue des Bruyères et en modifiant la circulation des bus par cette rue des Bruyères afin d'éviter les demi-tours.
- cette solution provisoire soulève l'inquiétude des riverains qui craignent nuisances et risques d'accidents dans cette rue étroite.
- la municipalité lance une concertation auprès des riverains pour d'autres solutions : soit un déplacement de l'arrêt au rond-point du Méneç; soit la création d'un arrêt au stade.
- sur 60 personnes interrogées, seules 10 font parvenir leurs réponses. Le résultat de la concertation est donc ni significatif ni représentatif. Les avis reçus sont partagés. La solution du rond-point du Méneç pourrait être acceptée mais à condition expresse de l'aménagement d'un cheminement sécurisé depuis la rue de Châteaulin jusqu'au rond-point via le lotissement Kerjacob et de la création d'un éclairage public sur l'ensemble du parcours et des traversées de voies.
- le dossier a donc été réétudié. Dans l'attente de la résolution du problème et pour limiter les nuisances, le trafic de bus rue des bruyères a été réduit en diminuant de moitié les passages des services de la QUB, le constat d'un nombre très limité de passagers à cet arrêt ayant été constaté (3 à 5 passagers par jour).
- la solution de l'arrêt au stade a été reprise en collaboration avec QBO. Les avantages de cette solution sont : de pouvoir bénéficier d'un cheminement piéton protégé déjà existant sur le long de la rue de Châteaulin jusqu'au stade; de recréer des passages piétons protégés pour l'entrée au stade; d'avoir un arrêt en site propre parfaitement sécurisé ; de limiter le plus possible pour les riverains la circulation des bus, soit au seul accès du stade en venant de la route Locronan-Kergoat-Cast ; et accessoirement d'améliorer qualitativement le traitement de l'entrée du stade.

QBO ayant la compétence Transport, l'opération de création d'un arrêt de bus sur une des 14 communes est donc conduite par l'Agglo. La charge de l'opération est partagée à 60% par l'Agglo et à 40 % par la commune demandeuse.

S'agissant de l'aménagement d'une aire de bus au terrain de foot, cette opération sera conjointe entre la commune de LOCRONAN et la Communauté d'Agglomération de Quimper Bretagne Occidentale (QBO), l'aménagement s'intégrant dans le schéma des mobilités de l'agglomération et étant en lien avec la compétence « transport » de QBO .

Le Budget global avoisinera les 103 000 € TTC –

Il se traduira d'une part,

-par un bon de commande auprès de l'entreprise COLAS d'environ 60 000 € (escompté) pris en charge par QBO pour l'aménagement de l'arrêt de car

D'autre part,

- par un bon de commande auprès de l'entreprise COLAS d'environ 40 024.40 €TTC (escompté) pour la partie relative à la reprise de l'accès au terrain et pris en charge par la commune.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Mr Le Maire à solliciter toutes les aides nécessaires à la réalisation de ce projet ainsi que toutes les aides auprès d'autres financeurs dont le département du Finistère (pacte Finistère 2030 V1) et la Région Bretagne (Cette aide vise à accompagner les Communes et Communautés de communes dans l'aménagement de points d'arrêts routiers empruntés par le réseau BreizhGo, qu'il s'agisse du réseau interurbain ou des circuits scolaires)

AUTORISE le Maire à engager les travaux avec COLAS pour 40 024.40 TTC (complément en association avec QBO qui fera également son bon de commande pour des travaux qui seront engagés dès début 2026)

PRECISE que les crédits correspondants seront votés au prochain Budget 2026

| VOTE DU CONSEIL | | | |
|---|------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Principe des travaux avec COLAS et demande de subventions | 11 | 2 | 0 |

5-2025-1212 -05- PROJET CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE du patrimoine POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT RONAN –AUTORISATION DE CONSULTATION : LANCEMENT D'UN MARCHÉ PUBLIC FORMALISÉ

Lancement d'une consultation pour marché de maîtrise d'œuvre et choix d'un architecte pour la restauration de l'Église Saint-Ronan à Locronan.

La Municipalité a engagé en 2022 le projet de restauration de l'église de Locronan et de l'ensemble Chapelle Notre Dame de la Bonne Nouvelle-calvaire- fontaine lavoir Saint-Eutrope.

Après une première procédure de consultation lancée en 2022 et une analyse des réponses faite avec les services de l'ABF et la DRAC, le diagnostic des monuments a été confié au cabinet ATLAS au cours de l'année 2023. Une réunion de concertation et de présentation du travail du cabinet ATLAS avec les associations locales (Mémoires de Locronan, Vie et Tradition à Locronan notamment) s'est tenue. Puis une exposition a été inaugurée le 1^{er} Mars 2024 à l'église Saint-Ronan à l'occasion du 600^{ème} anniversaire de l'église dont la construction a commencé en 1424. Cette exposition s'est prolongée jusqu'en Mars 2025.

Le diagnostic a fait apparaître une nécessité urgente d'engager des travaux de grande importance sur les deux ouvrages afin de pouvoir sauvegarder ce patrimoine fondamental de Locronan.

Sur l'église : les travaux à prévoir concernent la toiture, les chenaux, le réseau électrique, la reprise des sols pour évacuation des eaux de ruissellement et remontées d'eaux, le maître vitrail, les voutains, et la restauration à l'état d'origine du bâtiment. Ces travaux ont été évalués à environ 3 Millions d'euros HT.

Sur la Chapelle ND-de-BN et son ensemble : les travaux concernent quelques reprises de toiture, le traitement de l'écartement des murs, le traitement des remontées et écoulement des eaux pluviales et de sources, et la remise en état des vitraux de Manessier et de leurs fixations. L'estimation est d'environ de 1 Million d'euros HT.

S'ajouteront à ces estimations, les coûts des bureaux de contrôle, de suivi de chantiers et de mission de sécurité des chantiers et des ouvrages et l'assurance dommage ouvrage.

Un bilan de ce diagnostic a été partagé avec la DRAC et l'ABF. Il a été convenu avec ces partenaires, pour des raisons de procédure mais aussi techniques et financières, de traiter L'église et la chapelle ND de BN en deux dossiers différents.

Après échange, la DRAC a assuré la commune de son accompagnement financier à hauteur d'un minimum de 50% du montant total des travaux.

La commune ne disposant, pas en raison de sa taille, de l'ingénierie suffisante pour le montage et le suivi de l'ensemble des nombreux dossiers administratifs et techniques nécessaires à l'exécution de ce projet, la DRAC a proposé son appui gracieux pour assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération. Le service urbanisme de QBO accompagne aussi la commune et la DRAC en appui dans toutes les procédures de consultation et d'instruction des dossiers.

Parallèlement, la commune a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de pouvoir recueillir des dons venant compléter le financement de ce vaste chantier de restauration.

La commune a aussi sollicité des aides du Conseil Régional de Bretagne et du Conseil Départemental du Finistère. Ces collectivités ont pris acte du dossier et ne pourront se prononcer sur les montants des aides possibles qu'au vu des chiffres précis sortis des différentes consultations qui devront être conduites avant le lancement des travaux.

Une première étape consistera à désigner un cabinet d'architectes pour une mission de maîtrise d'œuvre permettant de préciser les travaux, de les chiffrer avec précisions, de constituer le dossier permettant la consultation dans un deuxième temps des entreprises pour réalisation des travaux.

Concernant l'Eglise Saint-Ronan, le calendrier des opérations serait construit en plusieurs phases, de 2026 à 2031-2032.

La consultation lancée ce jour comprend donc une première étape, en tranche ferme, pour le choix de l'architecte maître d'œuvre dont la mission sur une année ira jusqu'à l'accompagnement de la commune sur le choix des entreprises. Puis 4 phases de travaux dites optionnelles s'étalant sur un calendrier prévisionnel de 60 mois divisant les interventions des entreprises sur les parties Est, puis Sud de l'Eglise. Le caractère optionnel des différentes phases de travaux permet une certaine souplesse d'inscription dans la réalisation, les inscriptions budgétaires et dans les financements.

La tranche ferme concernant la mission de l'architecte sera elle-même inscrite en deux phases puisque non réalisée en totalité sur un seul exercice budgétaire 2026. Les deux phases (2026 et 2027) sont estimées aujourd'hui à un total d'environ 300 000 euros. La DRAC accompagnera aussi financièrement cette phase à hauteur d'un minimum de 50%.

La municipalité a déjà inscrit en 2025 une provision de 200 000 euros pour le financement de cette mission. Cette provision, non utilisée en 2025 sera donc reportée en 2026 et presque suffisante pour le financement de cette opération sur 2026.

A noter que la municipalité a décidé en 2025 de reconduire chaque année, dans la mesure de ses possibilités, un effort d'un même montant de provision afin de constituer un fonds permettant progressivement de couvrir la part de financement de la restauration de l'église restant à la charge de la commune, toutes aides extérieures déduites. Après achèvement de la restauration de l'église l'opération de restauration de la Chapelle ND de la BN et son ensemble (Fontaine-lavoir et calvaire) pourra être engagée avec les mêmes partenaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager la consultation sous forme de procédure formalisée sur les bases évoquées.

VOTE DU CONSEIL

| | Pour | Contre | Abstention |
|---|------|--------|------------|
| Consultation pour choix d'un maître d'œuvre du patrimoine | 13 | 0 | 0 |

6-2025-1212 -06- avancement de grade ; recalibrage du poste de rédacteur en poste de rédacteur principal

Intervention de Monsieur Le Maire Antoine GABRIELE

Monsieur Le Maire propose la création d'un poste de rédacteur principal 2^e classe dans la commune au vu des dispositions réglementaires actuelles qui l'autorisent et du tableau prévisionnel d'avancement de grade 2026 qui le permet. Il s'agit d'un recalibrage du poste de rédacteur à un poste de rédacteur principal 2^e classe. L'opération serait actée au 01 octobre 2026, date à laquelle l'agent remplit les conditions d'avancement de grade (formation et ancienneté acquises).

L'incidence sur le budget annuel serait, compte tenu du reclassement de 4770.60 € environ dont charges (abstraction faite de changement d'échelon lié à l'ancienneté).

Le tableau des emplois actuel sera mis à jour en conséquence

**PROJET -TABLEAU DES EMPLOIS au 01 octobre 2026-
MAIRIE DE LOCRONAN—de 1000 habitants**

| SERVICE | LIBELLE EMPLOI | GRADE MINIMUM | GRADE MAXIMUM | STATUT | POSTES POURVUS | POSTES VACANTS | TEMPS DE TRAVAIL |
|---------------------------|--|---|---|-----------|--|---|---|
| Administratif | Secrétaire générale | Attaché | Attaché principal | Titulaire | 1 Attaché principal | 0 | TC |
| | Agent administratif | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | Rédacteur principal 2 ^e classe | Titulaire | 1 rédacteur principal 2 ^e classe | 0 | TC |
| | Agent administratif | Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe | Rédacteur | Titulaire | Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl | 0 | TNC :32 h/semaine |
| Technique | Agent technique | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | 1 Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | 0 | TC |
| | Agent technique | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | 1 Adjoint technique | 0 | TC |
| | Agent technique | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | Non pourvu | 1 | Les élus s'interrogent sur l'évolution de ce poste- suite à départ en retraite remplacé par Ojectif emploi solidarite et par contractuels ponctuels |
| Culture et enfance | Directrice ALSH et coordinatrice des activités périscolaires | Adjoint d'animation principal de 2 ^e cl | animateur | Titulaire | animateur | 0 | TC |
| | Adjoint de direction ALSH | Adjoint d'animation | Adjoint d'animation principal 1 ^e classe | Titulaire | 1 Adjoint d'animation non titulaire | Plusieurs remplaçants non titularisés suite à démission | TC |
| | Aide maternelle-ATSEMet animation | ATSEM | ATSEM principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | 1 ATSEM principal de 1 ^e cl | 0 | TC (29 école+6H ALSH/sem annualisé) |
| | Agent de cantine, de nettoyage et d'animation | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | 1 Adjoint technique principal de 2 ^e cl | 0 | TC |
| | Agent de cantine, de nettoyage et garderie | Adjoint technique | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | Titulaire | 1 Adjoint technique | 0 | TNC 27h/semaine |

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE un recalibrage d'un poste de rédacteur en créant à sa place : -un poste de rédacteur principal 2è classe

DECIDE qu'il s'ensuivra une mise à jour du tableau des emplois au 01 octobre 2026 tel que proposé.

| <i>VOTE DU CONSEIL</i> | | | |
|--|-------------|---------------|-------------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Recalibrage poste rédacteur au poste rédacteur principal 2 ^e cl | 13 | 0 | 0 |

7-2025-1212 -07- PROPOSITION D'AIDE AU FINANCEMENT D'UN VÉHICULE ADAPTÉ AU PROFIT D'UNE PETITE ELLIE DU PAYS BIGOUDEN

Monsieur Le Maire informe les élus que suite à l'article paru ce 18 décembre dans le Télégramme et évoquant la difficulté d'une famille à se doter d'un véhicule adapté à leur petite fille de 8 ans souffrant de handicap, il lui a paru évident de vous soumettre l'idée d'un accompagnement financier. Si tel est votre souhait, la somme qui serait décidée sera versée directement aux parents qui nous fourniront un RIB.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE de verser une aide de 2500 € aux parents de la petite ellie

| <i>VOTE DU CONSEIL</i> | | | |
|--|-------------|---------------|-------------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Contribution de Locronan à l'acquisition d'un véhicule dédié à ellie | 13 | 0 | 0 |

Affaires diverses –proposition de traiter la charte de la nuit douce après les élections

- Proposition de prévoir au budget l'acquisition d'un nouveau barnum de 40 m2

Levée de la séance à 20h15

Très bonne soirée